

# Stage 2nd degré

## Infos pratiques

- > ECTS : 1.5
- > Nombre d'heures : 24.0
- > Période de l'année : Enseignement sixième semestre
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Service universitaire de la formation des maîtres
- > Code ELP : 4M6PPSTA

## Présentation

Le stage a une durée de 24 heures (minimum obligatoire) comprenant au moins une demi-journée par semaine pendant 8 semaines au second semestre, de janvier à mai. Il s'agit pour l'étudiant d'observer la pratique pédagogique et les processus d'apprentissage.

Ce stage poursuit un but de pré-professionnalisation et d'approfondissement du métier. L'enseignement "Observation et analyse des pratiques de la classe" prépare à observer les activités d'enseignement et d'apprentissage dans la classe, l'acte d'enseignement en regard des programmes, la relation pédagogique, les processus d'apprentissage, les caractéristiques des élèves, leurs réussites et difficultés. Les observations réalisées sur le lieu de stage servent ainsi d'appui à l'enseignement "Observation et analyse des pratiques de la classe".

L'étudiant est chargé de trouver lui-même son lieu de stage.

## Objectifs

Engager une réflexion critique d'un ou plusieurs domaines d'enseignement en regard des programmes scolaires ; approfondir la réflexion sur la relation pédagogique, la conduite de la classe, les processus d'apprentissage ; apprendre à observer et analyser les caractéristiques et les postures des élèves, leurs réussites et difficultés ; questionner la pertinence d'une

ou plusieurs situations d'apprentissage ; forger sa capacité à intervenir oralement devant un public ; tirer parti des observations pour construire une problématique cohérente.

## Évaluation

Session 1 : L'étudiant remet au SUFOM son attestation de fin de stage signée par l'établissement, une semaine avant les jurys de session 1. (Veuillez consulter les calendriers universitaires de l'année en cours). En cas de non remise de l'attestation de fin de stage, la note à l' EC stage ne pourra être saisie et donnera lieu à une ABI.

Session 2 : L'étudiant remet au SUFOM son attestation de fin de stage signée par l'établissement, une semaine avant les jurys de session 2. (Veuillez consulter les calendriers universitaires de l'année en cours). En cas de non remise de l'attestation de fin de stage, la note à l' EC stage ne pourra être saisie et donnera lieu à une ABI.

## Pré-requis nécessaires

Aucun

## Compétences visées

Analyser les pratiques de la classe

## Bibliographie

Ressources sur le site [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr) : les BO concernant les programmes des cycles 1-2-3

Ressources pédagogiques et programmes Cycles 1-2-3 sur le site [eduscol.fr](http://eduscol.fr)

Le socle commun de connaissances, compétences et de culture

Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation